

Le président suppléant: Nous avons eu un certain nombre de mémoires, sénateur Isnor, qui reconnaissent la nécessité d'un impôt sur les gains de capital, mais la plupart de ces mémoires étaient en désaccord avec les méthodes proposées par le Livre blanc.

Le sénateur Isnor: Voilà qui est plus juste.

Le sénateur Molson: Puis-je vous demander si la profession médicale acceptera ou encouragera la politique d'intégration du gouvernement à cet égard?

Le président suppléant: Êtes-vous au courant de cette politique d'intégration?

M. Freamo: Une piastre est toujours une piastre: fondamentalement, c'est cela, je pense.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Pour nous, c'est plus précisément l'addition des gains de capital au revenu, pour fins d'impôts.

Le sénateur Molson: Au taux d'imposition du revenu.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Exactement.

M. Freamo: Je dois avouer que je n'y ai jamais pensé en ces termes.

Le président suppléant: Nous devrions peut-être définir nos termes. Je pense que le sénateur Molson se réfère au fait que l'impôt sur les gains de capital est en réalité un impôt sur le revenu additionnel. En effet, s'il y a gain, ce gain est taxable au taux le plus élevé que doit payer le contribuable; par contre, s'il y a perte, il y a déduction et paiement d'impôts à un taux moins élevé. Pouvez-vous commenter ce que je viens de dire?

M. Freamo: Eh bien, j'aimerais mieux avoir un peu plus de détails sous les yeux avant de faire des commentaires plus approfondis. Ce qui nous préoccupe avant tout, c'est l'élargissement de l'assiette fiscale afin de pouvoir y inclure d'autres formes de revenu. Deuxièmement, nous croyons que le taux d'imposition applicable au revenu ou aux gains de capital, comme vous voudrez, doit être raisonnable et proportionnel au taux qui est en vigueur aux États-Unis. Si l'impôt canadien sur les gains de capital était de 50 p. 100 et que l'impôt américain était de 25 p. 100, je pense que les Canadiens seraient alors nettement désavantagés. Je le répète, nous approuvons l'élargissement de l'assiette fiscale, mais nous croyons que les taux d'imposition devraient être beaucoup plus bas que ne l'a proposé le gouvernement.

Le sénateur Molson: Croyez-vous que l'on devrait adopter une meilleure forme d'impôt sur les gains de capital, en taxant les gains de capital et le revenu du contribuable séparément?

M. Freamo: Oui, c'est exact.

Le sénateur Molson: Je devrais peut-être vous dire que le comité a entendu à ce sujet de nombreuses discussions au cours desquelles on a proposé, par exemple, des taux d'imposition allant de 15 à 25 p. 100. Cependant, vous suggérez que l'on ne devrait pas ajouter les gains de capital au revenu du contribuable et les taxer comme tel, mais bien les considérer de façon tout à fait distincte.

M. Freamo: Oui, nous croyons que cette distinction serait préférable.

Le président suppléant: Est-ce là l'avis de l'Association?

Le docteur Gosse: Oui.

M. Freamo: Oui.

Le sénateur Asetline: Cependant, si les médecins font autant d'argent que vous le dites, ils devraient payer un impôt de 50 p. 100 sur gains de capital.

M. Freamo: Oui, c'est vrai.

Le sénateur Asetline: Par contre, si vous ajoutiez ces gains de capital à leur revenu habituel, il est presque certain qu'ils devraient quand même payer un impôt de 50 p. 100.

Le président suppléant: Messieurs les sénateurs, je pense que nous avons assez parlé de la question des gains de capital.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Sauf pour un point précis. Soyez bien certain que si un gouvernement, quel qu'il soit, trouve un nouveau champ d'imposition, il va tâcher de l'exploiter au maximum, comme il le fait d'ailleurs avec les champs d'imposition traditionnels.

Le docteur Gosse: Pour ce qui est de l'impôt sur les gains de capital, nous nous préoccuons du fait que, dans plusieurs cas, il n'y a rien de prévu pour les pertes de capital. De plus, nous croyons que l'impôt sur les gains de capital ne devrait s'appliquer qu'aux profits déjà réalisés plutôt qu'à l'ensemble des profits évalués tous les cinq ans. En effet, le contribuable qui possède des actions se verra peut-être obligé d'en vendre quelques-unes à perte afin d'obtenir l'argent pour payer ses impôts. Voilà le genre de problèmes qui nous concernent.

Le président suppléant: Si les sénateurs ont terminé, j'aimerais maintenant passer à la recommandation 3 qui traite de l'impôt sur les résidences principales.